DEPARTEMENT DE PARIS

N° 6 - Jeudi 28 juin 2012

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance du mardi 19 juin 2012

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 12 h, sous la présidence de M. DELANOE, Président.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance du mardi 15 mai ainsi que le compte rendu inextenso de la même séance sont adoptés.

Désignation d'une présidente de séance.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, est désignée en tant que présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2011.

(Mme STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. DELANOE au fauteuil de la présidence).

2012 DF 4-G Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du département de Paris de 2011.

Le projet de délibération DF 4 G, compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011 est adopté à main levée.

2012 DF 5-G Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du département de Paris de 2011.

Le projet de délibération DF 5 G, compte de gestion, d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris est adopté à main levée.

2012 DASES 231-G - DF 17-G Compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2011.

Le projet de délibération DASES 231 G DF 17 G, compte administratif, compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance est adopté à main levée.

(La séance, suspendue à 12 h 15, est reprise à 15 h 45, sous la présidence de M. DELANOE, Président.

Vœu n° 1 G déposé par le groupe EELVA relatif au maintien du soutien de la Ville pour l'UFISC.

Vœu n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.

(Mme STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 1 G est retiré.

Le vœu n° 1 G bis est adopté à main levée.

Vœu n° 2 G déposé par le groupe PSRGA relatif aux conditions de déménagement du centre de distribution de la Poste 11e dans le 20e.

Le vœu n° 2 G est adopté à main levée.

Vœu n° 3 G déposé par le groupe PCF/PG relatif au devenir du service public postal à Paris.

Le vœu n° 3 G est adopté à main levée.

Vœu n° 4 G déposé par le groupe PCF/PG relatif aux mesures d'économie de l'association "Les Compagnons du Voyage".

Le vœu n° 4 G amendé est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DASES 342 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Par les mots et merveilles (20e).

(M.SAUTTER, vice-président, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DASES 342 G est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DASES 352 G - Subventions et nouvelle convention (168.300 euros) avec 3 Caisses des Ecoles en vue de consolider le développement du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e, et 19e arrondissements.

Vœu n° 5 G déposé par le groupe EELVA relatif au programme "Paris Santé Nutrition".

Vœu n° 5 G bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 5 G est retiré.

Le vœu n° 5 G bis est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DASES 352 G est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 6 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux emplois et à l'accès aux soins à la clinique de Vinci (11e).

Vœu n° 6 G bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 6 G avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 6 G bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DASES 268 G - Participation et convention de prestations intégrées (200.000 euros) avec l'établissement public administratif du Crédit Municipal de Paris pour la mise en oeuvre du dispositif parisien de micro-crédit personnel et l'expérimentation d'une action de lutte contre le surendettement à Paris.

Vœu n° 7 G déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au développement de l'offre d'épargne solidaire du Crédit municipal de Paris.

Le vœu n° 7 G avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération DASES 268 G est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, SG 3 G - Versement de la cotisation 2012 (341 805 euros) à Paris Métropole.

Vœu n° 8 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris.

Mme DOUVIN.
Paris Métropole a maintenant vocation à jouer un rôle important dans la transformation de la gouvernance métropolitaine.

Comment alors ne pas évoquer le Grand Paris et tous les espoirs qui ont été mis dans ce projet de grande envergure ?

C'est un projet essentiel pour le développement de notre région, en particulier en matière de transports avec plus de 32 milliards affectés à la rénovation des lignes de métro ainsi qu'à la construction des 174 kilomètres de voies nouvelles du Grand Paris Express.

Ces infrastructures impatiemment attendues par des millions de Franciliens représentent notre meilleur espoir de voir la circulation diminuer à Paris.

Des milliers de personnes ont participé au très large débat public qui a été engagé sur ce dossier pendant quatre mois.

Le 26 mai 2011, le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, comprenant notamment le président de la Région Ile-de-France et les présidents des huit départements franciliens, adoptait à l'unanimité l'acte motivé sur le Grand Paris Express qui était devenu un projet très largement partagé.

Aujourd'hui, il existe des inquiétudes quant au risque que cet acquis soit remis en cause.

Il ne faut évidemment pas retarder la réalisation de ce projet.

Devant l'attribution du dossier du Grand Paris à une Ministre qui avait voté contre l'approbation de l'accord État-Région et me rappelant l'attitude des élus Verts au Conseil d'administration du S.T.I.F., nous souhaiterions aujourd'hui avoir l'assurance que le Conseil de Paris réaffirme son attachement à la réalisation du réseau de transports du Grand Paris Express, et tel est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Nous souhaitons également que le Conseil de Paris demande au Gouvernement de préciser ses intentions quant à la poursuite du projet et son calendrier.

Il y a lieu d'obtenir toutes les assurances nécessaires relatives à la réalisation du projet et à son calendrier.

Mme DASPET.
Le renouvellement de la contribution du Département de Paris intervient au moment où le rôle de "Paris Métropole" est clairement réaffirmé et où la question de la gouvernance et des missions du syndicat est sur le point de connaître une évolution décisive.

Au quotidien, le travail de "Paris Métropole" s'inscrit principalement dans le cadre de quatre commissions thématiques : développement et solidarité, déplacements, logement, projet métropolitain.

Parallèlement, différents groupes de travail se consacrent aux thèmes des aéroports, du devenir de la défense, de la gouvernance, de la santé et de l'eau. 110 initiatives ambitieuses ont été lancées pour faire vivre la réalité métropolitaine.

La commission logement s'est affirmée comme le lieu d'échanges privilégié des élus franciliens.

Afin d'atteindre l'objectif annuel de construction de 70.000 logements, les élus de "Paris Métropole" ont travaillé à définir les voies nécessaires pour tendre vers le doublement de la production de logements.

Ce travail s'est traduit par l'adoption en mai 2011 d'un engagement pour une nouvelle politique du logement.

De nouvelles recommandations sont attendues, notamment concernant l'aide aux collectivités bâtisseuses.

C'est dans ce même cadre que Paris s'est engagée pour la création d'une autorité métropolitaine du logement.

Notre ville inscrit ses propres politiques dans la perspective métropolitaine, par exemple à travers la création de la S.P.L.A. Sorequa en lien avec la communauté d'agglomération Plaine Commune afin de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne.

Dans le même esprit, lors du Conseil de Paris de février 2012, notre ville a retenu 30 actions prioritaires qui forment un ensemble cohérent.

M. DUBUS.
Les élus centristes voteront cette année encore le versement de la contribution de 341.805 euros à "Paris Métropole".

Sans minimiser le rôle de "Paris Métropole", il paraît raisonnable de le relativiser.

Sans doute regroupe-t-il maintenant près de 200 membres, sans doute est-il un espace utile de dialogue et de consultations, sans doute a-t-il lancé des réflexions sur des questions importantes en matière de péréquation financière et fiscale, de logement, de logistique urbaine et de déplacements mais ce n'est pas suffisant pour espérer organiser et structurer un espace métropolitain confronté à de graves difficultés économiques et sociales et répondre aux défis du futur.

Pensez-vous sérieusement que ce genre de réforme soit à la hauteur des enjeux de gouvernance de la métropole francilienne, laquelle accuse un retard de gouvernance et d'organisation considérable par rapport à la plupart des autres grandes métropoles européennes et des capitales régionales françaises.

Croyez-vous vraiment que cette approche réponde au besoin de simplification et de rationalisation de l'organisation métropolitaine ?

Vous refusez la constitution d'un pouvoir d'agglomération en mesure de conduire des politiques structurantes et cohérentes.

Vous refusez en particulier la formule de la communauté urbaine.

Les Lyonnais, les Lillois, les Marseillais, les Bordelais ne semblent pas avoir été violentés par la création d'une communauté urbaine.

Les contours précis de la nouvelle structure appelée à se modeler sur les pôles métropolitains de construction récente ne sont pas encore connus, mais leur champ de compétences est juridiquement précisé, et leurs moyens restreints.

En février 2012, le Maire de Paris indiquait que "Paris Métropole pourrait déposer un projet de loi d'ici juin".

Ce texte a-t-il été déposé ? Que contient-il précisément ?

Je défends de longue date l'idée de créer une autorité organisatrice du logement en Région Ile-de-France dotée d'instruments juridiques contraignants.

Pouvez-vous nous affirmer aujourd'hui que les responsables, y compris ceux de "Paris Métropole", y sont prêts ? Que le principal

objet de cette autorité n'est pas de faire expier les communes qui n'ont pas atteint les 20, voire 25 % de logements S.R.U. ?

Quant au périmètre de cette autorité, la bonne échelle est bien évidemment celle de la Région.

Les responsables de la Région ont manifestement leur propre conception du rôle que la Région doit jouer dans l'espace républicain.

L'entente entre les collectivités n'est pas au rendez-vous des promesses. Ce n'est pas sur de telles bases que le syndicat "Paris Métropole", transformé en Confédération métropolitaine, pourra faire preuve de son efficacité.

Ce énième montage en trompe-l'oeil exprime plutôt la ferme intention de ne rien changer sur le fond.

M. CONTASSOT.
"Paris Métropole" a joué un rôle incontestable depuis plusieurs années pour permettre d'abord de renouer les liens entre Paris et les autres communes.

"Paris Métropole" ne saurait rester dans son état actuel, avec un problème de démocratie évidente, toutes les collectivités locales étant représentées par une personne et une seule. Il y a maintenant une sorte de consensus et nous voudrions avoir des échéances sur cette évolution.

Nous sommes sans doute le seul parti politique à avoir un point de vue homogène sur la gouvernance et sur les évolutions.

Où sont les 32 milliards évoqués par Mme DOUVIN ? Il manque des quantités phénoménales de milliards pour pouvoir financer le projet.

Il doit y avoir une révision et une redéfinition des priorités.

Nous allons voter pour la subvention à "Paris Métropole" et contre le vœu.

M. MANSAT, rapporteur.
A en croire M. DUBUS, la Communauté urbaine serait un acte violent car elle détruirait les communautés d'agglomération existantes.

La comparaison avec les métropoles régionales n'a aucun sens.

L'élément sans doute le plus important, c'est la reconnaissance du caractère polycentrique.

Il y a donc comme un fantasme à penser qu'une autorité unique aurait la capacité de régler la diversité, la multiplicité des flux, sans se poser d'ailleurs la question fondamentale du périmètre. Aujourd'hui, les villes nouvelles concourent ardemment à l'attractivité, au développement au sein de la métropole.

Le Maire de Paris et le président de la Région ont signé une tribune conjointe appelant de leurs vœux l'organisation d'une Autorité du Logement, mais il reste à définir effectivement le périmètre et la nature de ses capacités d'intervention.

Il y a toujours des divisions de caractère politique au sein de "Paris Métropole" sur la nécessité de construire, sur que doit-on construire et sur où veut-on construire.

Mais l'Autorité du Logement qui vise à fédérer l'ensemble des forces qui sont aujourd'hui morcelées est bien évidemment un objectif premier du Maire de Paris.

S'agissant du vœu de Mme DOUVIN, il ne faut pas jouer à se faire peur en disant qu'un risque pèserait sur l'avenir du Grand Paris et en attribuant à Mme DUFLOT des projets qui ne sont pas les siens.

On parle d'un projet qui s'est fait grâce à une forte mobilisation des élus de Gauche et à la détermination de M. HUCHON :

- Qui n'oppose plus l'amélioration du réseau existant aux besoins à venir,

- Qui irriguera notre métropole avec un maillage beaucoup plus fin grâce à 72 nouvelles gares mieux réparties sur le territoire francilien,

- Qui participera au rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est, notamment avec la création d'un nouvel arc qui desservira l'Est.

François HOLLANDE s'est publiquement engagé à la poursuite du projet et les premières déclarations de Cécile DUFLOT vont dans le même sens.

Cela traduit un changement de méthode dans la manière de travailler avec un Etat que l'on souhaite partenaire.

Sur les 32 milliards évoqués, 12,5 milliards sont déjà apportés par les collectivités dans le cadre du plan de mobilisation régional pour les transports, mais sur les 20 milliards prévus sur le grand réseau, des incertitudes extrêmement importantes pèsent.

On attend toujours la dotation de 4 milliards d'euros que devait faire le Gouvernement à la Société du Grand Paris.

La meilleure façon de faire avancer le projet est bien de travailler à l'étude des conditions financières.

Je demande le retrait ou le rejet du vœu de Mme DOUVIN.

Le vœu n° 8 G avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération SG n° 3 G est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DAC 32 G - Subvention (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

Le projet de délibération DAC 32 G est à main levée.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Société publique locale d'aménagement « Société de requalification des quartiers anciens » (SOREQA) (Conseil d'administration) (R.4 G) :
- Mme Virginie DASPET,
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Fondation de recherche et de soins en santé mentale (FondaMental) (Conseil d'administration) (R.5 G) :
- M. Jean-Marie LE GUEN.

Les candidatures proposées sont adoptées (2012, R.4 G à R.5 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'inscription sont adoptés par un vote d'ensemble à main levée.

La séance est levée à 17 h 05.

Votes spécifiques.

Christophe GIRARD
Léa FILOCHE
Roger MADEC
Danielle FOURNIER
Jean-Jacques GIANNESINI
Thierry COUDERT
Firmine RICHARD
Ian BROSSAT
Geneviève BERTRAND
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 32 G.

Membres présents :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULTGAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Mme Anne LE STRAT.

Excusée :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Absents :

M. Pierre CHARON, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Jean-Marie LE GUEN.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

Désignation d'une présidente de séance.....2

2012 DF 4-G Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du département de Paris de 2011.....2

2012 DF 5-G Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du département de Paris de 2011.....2

2012 DASES 231-G - DF 17-G Compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2011.....2

Vœu n° 1 G déposé par le groupe EELVA relatif au maintien du soutien de la Ville pour l'UFISC.....2

Vœu n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.....2

Vœu n° 2 G déposé par le groupe PSRGA relatif aux conditions de déménagement du centre de distribution de la Poste 11e dans le 20e. 2

Vœu n° 3 G déposé par le groupe PCF/PG relatif au devenir du service public postal à Paris. 2

Vœu n° 4 G déposé par le groupe PCF/PG relatif aux mesures d'économie de l'association "Les Compagnons du Voyage". 2

2012, DASES 342 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Par les mots et merveilles (20e).....2

2012, DASES 352 G - Subventions et nouvelle convention (168.300 euros) avec 3 Caisses des Ecoles en vue de consolider le développement du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e, et 19e arrondissements. 3

Vœu n° 5 G déposé par le groupe EELVA relatif au programme "Paris Santé Nutrition". 3

Vœu n° 5 G bis déposé par l'Exécutif.....3

Vœu n° 6 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux emplois et à l'accès aux soins à la clinique de Vinci (11e). 3

Vœu n° 6 G bis déposé par l'Exécutif.....3

2012, DASES 268 G - Participation et convention de prestations intégrées (200.000 euros) avec l'établissement public administratif du Crédit Municipal de Paris pour la mise en oeuvre du dispositif parisien de micro-crédit personnel et l'expérimentation d'une action de lutte contre le surendettement à Paris. 3

Vœu n° 7 G déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au développement de l'offre d'épargne solidaire du Crédit municipal de Paris..... 3

2012, SG 3 G - Versement de la cotisation 2012 (341 805 euros) à Paris Métropole..... 3

Vœu n° 8 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris. 3

2012, DAC 32 G - Subvention (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e). 6

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes 6

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 6

Votes spécifiques. 7

Membres présents : 8

Excusées au sens du règlement : 8

Excusée : 8